

Stage préliminaire agricole : exigences envers les exploitations

1. Principe

Les études à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) requièrent les connaissances et l'expérience acquises par les titulaires d'un certificat fédéral de capacité durant leur apprentissage et lors des cours à l'école d'agriculture. Le stage préliminaire vise à amener les stagiaires à un niveau de formation comparable dans les domaines les plus importants. Cet objectif doit être pris en considération lors du choix de l'exploitation.

Les stagiaires ont à rédiger un rapport selon les consignes des «Directives concernant le stage préliminaire permettant l'accès à la filière Agronomie (BSc BFH en Agronomie) du 12 décembre 2018. L'exploitation de stage sera choisie de manière à ce que toutes les parties du rapport puissent être basées sur des données propres à l'exploitation.

2. Exigences spécifiques

L'exploitation de stage devrait être reconnue comme exploitation d'apprentissage par le canton concerné. Elle doit offrir une certaine variété (grandes cultures et production animale).

Exigences concernant la production animale :

L'exploitation doit mettre l'accent sur la production laitière et / ou carnée. Elle doit utiliser ses propres fourrages et organiser elle-même l'affouragement. Si elle n'a pas de vaches laitières, le ou la stagiaire doit apprendre à traire et à affourager des vaches laitières sur une deuxième exploitation.

Exigences pour les grandes cultures:

L'assolement doit comprendre au minimum quatre grandes cultures différentes, pour qu'un plan de rotation et un plan de fumure puissent être établis.

3. Approbation de l'exploitation de stage

Selon l'art. 1, let. c), des Directives concernant le stage préliminaire permettant l'accès à la filière Agronomie (BSc BFH en Agronomie) du 12 décembre 2018, la HAFL doit avoir approuvé le choix de l'exploitation **avant le début** du stage. La demande d'approbation doit être accompagnée du formulaire « Inscription au stage préliminaire », dont les données détermineront dans quelle mesure l'exploitation remplit les exigences susmentionnées.